

Gouvernance

Le rôle, la composition et le fonctionnement des instances de gouvernance et de pilotage sont précisés dans les statuts respectifs de la composante et de l'UAR.

Depuis sa création en 1996, la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme est à la fois une composante d'Université et une unité mixte (Université/CNRS) - UAR3125.

Les 10 unités associées à l'UAR et l'UAR elle-même sont rattachées à la composante MMSH d'Aix Marseille Université.

La direction

Composante :

Le directeur/la directrice de la composante est élu pour un mandat de 5 ans renouvelable une fois, par le Conseil de Département, parmi les enseignants-chercheurs du Département ayant fait acte de candidature, à la majorité absolue des votants aux deux premiers tours et à la majorité simple des votants au troisième tour.

Le directeur/la directrice peut être assisté-e d'un ou de plusieurs adjoint-e-s qu'il ou elle désigne.

Il ou elle est responsable du fonctionnement du Département vis-à-vis des différentes instances et structures de l'Université d'Aix-Marseille. Il ou elle représente le Département dans les instances des milieux socio-économiques, des collectivités locales et des autres universités.

UAR :

La nomination du directeur ou de la directrice de l'UAR et, le cas échéant, du ou des directeur-s /directrice(s) adjoint-e(s) est prononcée conjointement par les Tutelles de l'UAR sur avis du COPIL. Un appel à candidatures suivi d'une audition par le COPIL précède cet avis.

Le directeur ou la directrice assure la gestion de l'ensemble des moyens mis à la disposition de l'Unité, anime le site de la MMSH et favorise les collaborations scientifiques entre les différentes Unités associées.

Composition et compétences des principales instances de pilotage

Comité de direction composante/Conseil des directeurs UAR

Composés des directeurs et directrices des unités associées, du directeur ou de la directrice de l'Ecole doctorale 355 et des directeurs et directrices des Instituts Arkaia et SoMum.

Ces comités assistent le directeur ou la directrice dans la gestion de la MMSH et dans la mise en œuvre de sa politique scientifique.

Comité de pilotage de l'UAR

Sont membres de droit avec voix délibérative : le Président d'Aix-Marseille Université ou son représentant, le Directeur ou la Directrice de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (InSHS) du CNRS ou son représentant, le ou la Délégué-e régional-e de la Délégation régionale Provence et Corse du CNRS ou son représentant.

Participent au comité avec voix consultative : le directeur ou la directrice de l'UAR et son ou ses adjoint-e-s, le directeur ou la directrice adjoint-e scientifique de l'InSHS en charge des

MSH, le ou la secrétaire générale de l'unité, un membre du bureau du Réseau national des Maisons des Sciences de l'Homme.

Après avis consultatif du conseil scientifique, le COPIL adopte le programme scientifique de l'Unité. Il adopte également le budget de fonctionnement / Recherche proposé par la direction.

Comité scientifique composante/Conseil scientifique UAR

Comité scientifique de la composante

Composition :

- Membres de droit ayant voix délibérative : le Président de l'Université ou son représentant, le Directeur scientifique de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (InSHS) du CNRS ou son représentant, le Président du Conseil scientifique du GIS Réseau des MSH ou son représentant, un représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, un représentant du Ministère des Affaires Etrangères, un représentant du Ministère de la Culture.

- Neuf personnalités scientifiques extérieures, dont au moins 1/3 d'étrangers, connues pour leurs travaux sur l'espace méditerranéen, nommées par le Président de l'Université sur proposition du Comité de direction de la MMSH

Le directeur ou la directrice de la composante et les membres du Comité de direction participent avec voix non délibérative aux séances du Comité scientifique. Le président du Comité scientifique est élu par le Comité parmi les neuf personnalités scientifiques extérieures.

Compétence :

Le Comité scientifique se réunit au moins une fois tous les deux ans sur convocation de son président du Comité scientifique ; il peut se réunir à la demande du quart de ses membres.

Le Comité scientifique émet un avis sur les orientations et activités scientifiques de la MMSH.

Conseil scientifique de l'UAR

Constitution :

Le Conseil Scientifique est composé de douze (12) experts scientifiques extérieurs aux laboratoires partenaires de l'UAR 3125/MMSH et au site d'implantation de celle-ci, dont au moins un tiers résidant à l'étranger.

Les membres du Conseil Scientifique sont nommés par les Tutelles, sur proposition du COPIL.

Un membre du conseil scientifique du RnMSH, en charge du suivi de l'UAR 3125/MMSH, participe aux travaux du Conseil Scientifique avec voix consultative.

Compétence :

Le Conseil Scientifique conseille la Direction sur la politique scientifique de l'unité et le choix de ses partenariats institutionnels nationaux et internationaux ; les projets déposés dans le cadre des appels internes à projets ; la création, la modification et l'activité des pôles, des plateformes ou des axes scientifiques.

Conseil de composante

Présidé par le directeur/la directrice de la composante, il comprend : les membres du comité de direction

et

10 membres élus (mandat de 5 ans) :

- . 3 représentants des enseignants-chercheurs, membres du Département
- . 3 représentants des chercheurs, membres du Département
- . 2 représentants des personnels IATSS
- . 2 représentants des personnels ITA

Le Conseil procède à l'élection du-de la directeur ou de la directrice de la composante.

Il émet un avis sur :

- l'établissement de propositions d'ordre scientifique et financier à destination de l'Université
- l'élaboration du budget concernant les infrastructures du bâtiment.

En tant que de besoin, le Conseil peut être appelé à siéger en formation restreinte aux membres de droit et représentants élus des enseignants-chercheurs et des chercheurs pour examen des opérations communes de gestion nécessitant l'avis de la composante.